

**Attestations du contribuable relativement à la disposition réelle ou réputée  
d'un bien immeuble en 2021**

---

En vertu de nouvelles règles fiscales annoncées le 3 octobre 2016, il peut désormais découler quelques impacts fiscaux négatifs d'une non-déclaration d'une disposition de biens immeubles, dont une pénalité fédérale pouvant atteindre 8 000 \$ relativement à la disposition réelle ou réputée d'un bien pouvant se qualifier à l'exemption du gain en capital pour résidence principale. De plus, une autre règle défavorable a été annoncée lorsqu'un contribuable dispose d'un bien immeuble sans déclarer ladite disposition dans ses déclarations fiscales, et ce, même s'il est vendu à perte.

**Par conséquent, j'atteste, aux préparateurs de mes déclarations fiscales de 2021, que :**

N.B. Cochez la case appropriée pour chacune des 4 attestations ci-dessous. Un « bien immeuble » inclut une maison, un terrain, un logement, un condo, un chalet, une maison mobile, etc.

	<b>Cela est exact</b>	<b>Cela est inexact</b>
1- Je <u>n'</u> ai <u>pas</u> vendu, cédé ou donné un bien immeuble en 2021 <u>à qui que ce soit</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Je <u>n'</u> ai <u>pas</u> commencé à louer <u>à qui que ce soit</u> un bien immeuble en 2021 que j'utilisais auparavant à des fins personnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- Je <u>n'</u> ai <u>pas</u> commencé à utiliser à des fins personnelles en 2021 un bien immeuble que je louais à qui que ce soit avant ce moment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- Je <u>n'</u> ai <u>pas</u> consenti à qui que ce soit en 2021 un droit de passage ou une servitude sur un terrain que je possède	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\_\_\_\_\_  
Signature du contribuable

\_\_\_\_\_  
Nom du contribuable

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du conjoint

\_\_\_\_\_  
Nom du conjoint

\_\_\_\_\_  
Date